

Procession dansante, ne manquèrent pas leurs effets lors des élections du 9. 6. 1914.

On a relevé que l'état de santé de Brincour, qui laissait déjà à désirer, ne lui avait pas permis de participer à la campagne électorale et de défendre sa situation en contact direct avec ses électeurs. Mais, comme le fait remarquer le nécrologue du journal libéral, même un Brincour dans la plénitude de sa forme n'aurait pu résister au raz-de-marée déclenché par la Droite.

Toujours est-il que grande fut la consternation, surtout dans la capitale, lorsqu'on apprit le soir du 9 juin que les électeurs d'Echternach avaient préféré à Brincour un ancien officier allemand dont les observations faites en pleine Chambre et en pleine guerre (13. 4. 1915) leur firent peut-être regretter leur geste.

Non seulement les libéraux et les socialistes furent navrés de cette défaite infligée à la Gauche, mais également les éléments modérés du pays virent à regret la Représentation du Peuple privée d'un député hors ligne, aussi grand comme jurisconsulte que spécialiste en matière fiscale et financière.

En guise d'hommage à celui qu'elle avait considéré comme le «great old man» de la Chambre, et malgré sa défaite électorale, la jeunesse estudiantine de gauche tint à organiser devant sa demeure du Boulevard Royal des aubades les soirs des 9 et 16 juin 1914. Nous n'oublierons jamais la figure de Brincour, saluant les manifestants du haut de son balcon et ayant de la peine à maîtriser son émotion.

Bientôt après, des interventions puissantes visaient à faire entrer Brincour au Conseil d'État.

Le 10. 12. 1914 la Chambre, conformément à la loi, fit des propositions. Parmi les candidats figurait Brincour, qui obtint 27 voix.

Lorsque, à la fin du mois, le «Mémorial» publia les nominations pour le Comité du Contentieux, celles pour le plenum firent défaut. Et le bruit de percer que la Grande-Duchesse s'opposait à nommer Brincour parce qu'il était libre-penseur⁵⁶⁾ et parce que, ancien homme de la Droite, il avait voté la loi scolaire. Si ces considérations peuvent être jugées pour le moins puérides, il n'en est point du geste de la souveraine à l'endroit de celui à qui elle devait le trône. Aussi ce geste choqua-t-il plus d'un citoyen de tendance catholique libérale. N'est-ce d'ailleurs pas significatif que même dans un panégyrique de Marie-Adélaïde on pouvait lire quelques années plus tard: «It was whispering that Marie-Adélaïde in opposing Brincour showed a streak of ingratitude».⁵⁷⁾

Le 3. 3. 1915 Joseph Brincour entra au Conseil d'État où tous les membres se plaisaient à accueillir un de nos plus éminents jurisconsultes. Malheureusement il était trop tard; sa santé était déjà altérée, et Brincour n'était plus en mesure de rendre les grands services qu'on attendait de lui.

Dans le Journal du Docteur Michel Welter, inscription du 19. 11. 1915, nous lisons qu'à ce moment «le pauvre Brincour» était malade depuis longtemps. «Je vais lui rendre visite de temps en temps (comme médecin); ce